



PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2022

Nombre de membres afférents au Conseil : 11

Nombre en exercice : 11

Qui ont pris part : 9

Date de la convocation : 08/11/2022 - Date affichage : 22/12/2022

Présents : ROUX Nathalie, GAILLARD Michel, MATHIEU Éric, GRAND Gérard, BANDERIER Jacky, DUBREZ-FORGNONE Jocelyne, FERREUX Morgane, NERET Florence, ROUMÉAS Didier.

Absents excusés : POULET Gabriel, Serge RECOLET

Secrétaire de séance : GAILLARD Michel.

Ouverture de la séance à 20 heures.

1 - Ordre du jour :

- Intervention de M. Gachet et M. Hans (ENS).
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 18/10/2022
- Impayés au 15/11/2022.
- Location logement communal.
- Etude devis – Travaux logements et bâtiments communaux.
- Convention ENS.
- TEC – Convention assainissement.
- Marchés.
- Chats errants
- Questions diverses.

2 - Délibérations :

Délibération n°22056

Location logement communal 80 Impasse de la Delaise:

Madame le Maire présente la candidature reçue pour la location de l'appartement 80 Impasse de la Delaise.

Après étude du dossier le conseil municipal décide de louer le logement 80 Impasse de la Delaise à M. Amaury BANDERIER et Mme ALI Djennie

- A compter du 15 décembre 2022
- Le montant du loyer est de 612.00 € mensuel.
- Indice du loyer : 136.27 (3T2022)

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Vote : Pour 7, Abstention : 1 – M. Jacky Banderier a quitté la salle lors du vote.

Délibération n°22057

Lois sur les chats errants : A compter du 1^{er} janvier 2015, les chats « errants » doivent être stérilisés et identifiés puis relâchés sur les lieux où ils ont été capturés. Un Maire aura dorénavant à se justifier de son recours à la fourrière et de son refus de mettre en œuvre un programme de stérilisation....

Afin d'éviter tout litige, le conseil municipal décide de signer une convention entre la commune de Doucier et l'Association « Nos Amis Poilus à Quatre Pattes » pour la stérilisation annuelle des chats sur la commune.

3 - Sujets n'ayant pas donné lieu à une délibération

- Aucune remarque concernant le procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2022- Il est approuvé.

- Le montant des impayés au 15/11/2022 est de 6 413.15 €. Un contact sera pris avec un locataire dont les dûs dépassent les 3 000.00 € malgré nos relances d'impayés.
- Intervention de M. Gachet et M. Hans pour informations complémentaires sur la convention ENS
- Travaux dans les logements communaux – Chiffrage selon devis pour budgets 2023 et demande de subvention.
- Travaux Eglise : devis de réfection du parafoudre, de l'horloge et de l'installation électrique de l'entreprise BODET – une demande de devis sera faite à 2 électriciens afin de pouvoir comparer les tarifs.
- Salle de l'Avenir : Étude sur la réfection du réseau électrique, des ouvertures extérieures, du chauffage et parquet.
- Convention ENS : Suite aux explications données par M. Gachet et M. Hans, le conseil municipal s'interroge sur les atouts (conséquences) de délimiter une zone de terrain en espace naturel près du lac (coté plage). Avant de se prononcer pour la signature de la convention relative à la gestion du site « DOUCIER- Lac de Chalain » le conseil municipal demande un délai de réflexion.
- Convention assainissement : la convention proposée par TEC n'est pas satisfaisante au vu du matériel mis à disposition par la commune pour l'entretien des lagunes. Un contact sera pris avec TEC pour suite à donner.
- Marchés nocturnes :

4 – Questions diverses :

- *Parcelle D293 – Mme Ventura Vitoria a demandé à acheter la parcelle afin de cultiver un grand potager. Le Conseil municipal émet une réponse négative, il veut garder ce terrain jouxtant la salle de l'Avenir.*
- *Organisation de la journée d'inauguration de la Mairie*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Observations faites par les membres du Conseil Municipal lors de la réunion du 20 décembre 2022 :

Aucune remarque.

- Le secrétaire ;
Michel GAILLARD

Le Maire
Nathalie ROUX

